



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 17 mars 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois de mars à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Taller s'est réuni en salle du conseil de Taller, après convocation légale sous la présidence de Madame Claire LUCIANO, maire.

Membres présents : BERNARD Frédéric, BERNARD-MARRE Odile, CHARVET Olivier, DA SILVA Laëtitia, DAVERAT Jean-Louis, FERNANDES Marie-Hélène, LABAYLE Richard, LABEYRIE Sébastien, LACHERY Laurent, LUCIANO Claire, LUCIANO Michel, PIERRUGUES Gérard, ROCCA SERRA BUORO Sandrine, THEVENET Patricia.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : LABAYLE Richard, PIERRUGUES Gérard, LOBINOT-FAURE Géraldine, ROCCA SERRA BUORO Sandrine qui a donné procuration à Olivier CHARVET.

Secrétaire de séance : Marie FERNANDES

Date de convocation : 10 mars 2022

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Pas de décision depuis le dernier conseil municipal.

DCM2022/17 : DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL DU 04 MAI 2021 EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE MESURE AGRICOLE (PROJET PHOTOVOLTAÏQUE)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par acte en date du 04 mai 2021, la commune a signé une promesse de bail en vue de la mise en place d'une mesure agricole pour un projet de centrale photovoltaïque au sol.

Pour rappel, sur ces Terrains, le porteur de projet envisage la mise en œuvre de mesures dites agricoles permettant de faire pâturer une partie du troupeau des éleveurs en dehors du site de la Centrale et sur d'autres terrains appartenant à la commune, notamment à l'occasion des phases de construction, grosse maintenance et démantèlement de la centrale, ce dans le but de limiter la pression de pâturage.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers administratifs de la centrale photovoltaïque, il apparaît nécessaire de modifier la première promesse et par conséquent de signer un avenant à la dit Promesse.

Mme le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant qui a été adressé aux conseillers municipaux en même temps de que la convocation au présent conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le maire à signer un avenant à la promesse de bail du 04 mai 2021 en vue de la mise en place d'une mesure agricole.

AUTORISE Mme le maire à signer tout autre document afférent à cette mesure agricole.

DCM2022/18 : DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT A LA PROMESSE DE BAIL DU 16 SEPTEMBRE 2021 EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE MESURE ENVIRONNEMENTALE (PROJET PHOTOVOLTAÏQUE)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que par acte sous seing privé en date du 16 septembre 2021, elle a signé avec la CPES Taller une promesse de bail en vue de la mise en place de mesures environnementales pour un projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune.

Pour rappel, sur ces Terrains, le porteur de projet envisage la mise en œuvre de mesures dites environnementales permettant de :

Favoriser un habitat propice à la Fauvette Pitchou et au Fadet des Laiches sur les « **Terrains EP** ».

Favoriser la résurgence de zones humides sur les « **Terrains ZH** ».

Dans le cadre de l'instruction des dossiers administratifs de la centrale photovoltaïque, il apparaît nécessaire de modifier la première promesse et par conséquent de signer un avenant à la dit Promesse.

Mme le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant qui a été adressé aux conseillers municipaux en même temps de que la convocation au présent conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Mme le maire à signer un avenant à la promesse de bail du 16 septembre 2021 en vue de la mise en place d'une mesure environnementale.

AUTORISE Mme le maire à signer tout autre document afférent à cette mesure environnementale.

DCM2022/19 : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES COTE LANDES NATURE POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

Mme le maire présente le projet d'acquisition d'un tracteur tondeuse afin de remplacer le matériel John Deer 495 qui est vétuste et nécessite de lourdes réparations.

En vue de la réalisation de cette acquisition, la commune de taller souhaite solliciter une aide financière de la communauté des communes Côte Landes Nature au titre des fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la commune	10 080 €	50%
Total autofinancement	10 080 €	
Fonds de concours CC CLN	10 079 €	50 %
Sous total subvention publique	10 079 €	
Total HT	20 159 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte l'opération d'acquisition du tracteur tondeuse et les modalités de son financement.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Mme le maire est autorisée à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

DCM2022/20 : EXTERNALISATION DES PAIES

Mme le maire explique que les modalités de confection de la paie se sont complexifiées avec le prélèvement à la source et la déclaration sociale nominative. Ces étapes doivent être faites tous les mois et concernent nombre de données. De plus, à chaque événement (contrat, arrêt de travail...), d'autres manipulations sont nécessaires.

L'ALPI propose une prestation d'externalisation de la paie pour un coût de 101,15 € par mois pour 11 bulletins qui comprend l'ensemble de la confection de la paie jusqu'à l'établissement des bulletins.

Reste à la charge de la collectivité, la transmission des éléments pour la saisie des données et la finalisation par le transfert en comptabilité et à la trésorerie.

Après discussion, afin de dégager du temps à la secrétaire de mairie et de limiter les risques d'erreur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à la prestation de l'ALPI

CHARGE Mme le Maire de signer la convention pour la mise en place dès que possible.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation des élections présidentielles des dimanche 10 avril et 24 avril 2022.

Plan de référence :

Présentation « Pour créer un cœur de village » par Claire LUCIANO (voir PowerPoint).

Fête du pin :

Le 15/05/2022 Animation autour du pin. Plantation de pins, explicatif sur la culture et l'exploitation du pin. Intervention des pompiers. Pot offert par la municipalité.

Fête de l'asperge :

le 21/05/2022 au quartier du Rey, Démonstration de la cascade de bois. Jeux traditionnels. Stand sur l'explication de la culture de l'asperge. Apéritif musical. Repas omelette aux asperges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.